

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du jeudi 17 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 11 septembre 2015

Présents : Monsieur François LE MARREC, Maire
Mrs LUTTON, MEUNIER, Adjoints
Mmes COSQUER, LE MOAL, GUIZOUARN, QUILGARS, MARTIN
Mrs BROUDER, ERRARD, RIOU, VALLEE
Procurations : Mme Françoise DIOURIS à Mr Patrick ERRARD
Mme Françoise LUCAS à Mr Jacques RIOU
Mr Jean DAVID à Mr Erwan VALLEE

Secrétaire : Mr Erwan VALLEE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la salle de cinéma a ré-ouvert ses portes ce jour avec deux séances, l'une à 18 heures et l'autre à 20 heures 30, Il y avait peu de monde mais les correspondants de la presse locale étaient présents et vont se charger de faire de la communication.

I- Installation de Madame Françoise GUIZOUARN, nouvelle conseillère municipale

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Madame Gladys LE FEVRE a présenté sa démission, en tant que conseillère municipale en mai dernier.

Compte tenu du mode de scrutin des dernières élections municipales, le conseiller démissionnaire est remplacé par une personne présente sur la même liste que lui, non encore élue au Conseil Municipal et venant immédiatement après le dernier élu sur la liste.

Monsieur Hervé BROQUET a immédiatement renoncé à son mandat de conseiller municipal.

Cette démission immédiate et irrévocable confère à Madame Françoise GUIZOUARN, la qualité de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est donc modifié.

Le remplacement de Madame Gladys LE FEVRE en tant que conseiller communautaire, se fait selon les dispositions de l'article L 273-10 du Code Electoral, c'est-à-dire qu'elle est remplacée par le conseiller municipal de même sexe suivant sur la même liste dont est issu le conseiller communautaire titulaire.

C'est donc Madame Aurore LE MOAL qui devient conseiller communautaire.

II- Indemnité de fonction de Madame Françoise GUIZOUARN, conseiller municipal

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer l'indemnité de fonction de Madame Françoise GUIZOUARN, nouvelle conseillère municipale, à compter à ce jour.

Monsieur le Maire propose de lui attribuer la même indemnité que celle déjà versée à six conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (3 abstentions : I. COSQUER - E. VALLEE) décide de fixer une indemnité mensuelle de fonction de Madame Françoise GUIZOUARN, égale à :

3% de l'indice 1015

III- Tarifs communaux 2016

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs communaux pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour l'année 2016 :

Désignation	Bellislois ou contribuables	Non contribuables
Concession cimetière 2 m ² - 30 ans	85.42€	85.42€
Concession cimetière 2 m ² - 50 ans	167.91€	167.91€
Concession cimetière 4 m ² - 30 ans	254.05€	254.05€
Concession cimetière 4 m ² - 50 ans	508.10€	508.10€
Columbarium - Caverne - 15 ans	85.42€	127.58€
Columbarium - Terrain planté - 15 ans	27.94€	41.04€
Garderie périscolaire - Minimum par 1/2 trimestre	5.73€	5.73€
Garderie périscolaire - Heure	0.92€	0.92€
Garderie périscolaire - Heure après 18 h 31	8.13€	8.13€
Garderie périscolaire - Goûter	0.80€	0.80€
Photocopie	0.40€	0.40€
Location d'une grande table et de deux bancs	5.60€	5.60€
Location d'une petite table et de deux bancs	2.80€	2.80€

IV- Détermination du tarif de la nuitée au gîte d'étape pour 2016

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer le tarif de la nuitée au gîte d'étape pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour l'année 2016, le tarif suivant pour une nuitée au gîte d'étape :

8.80€ par nuit et par personne

V- Tarif 2016 de location du podium

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer le tarif de location du podium pour l'année 2016. Il propose de conserver le tarif de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du tarif suivant pour l'année 2016, à savoir :

- Associations bellisloises : Gratuit
- Autres associations et collectivités : 305€

Un employé communal participera au montage et au démontage

VI- Tarifs 2016 de location des tentes de réception

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des deux tentes de réception pour l'année 2016.

Madame Annie QUILGARS fait remarquer qu'il n'est pas précisé de durée de location des tentes de réception,

Madame Nadine THOMAS y répond que les employés communaux livrent généralement la structure le vendredi et la récupèrent le lundi matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants de location des tentes de réception pour 2016, en tenant compte des dimensions demandées :

- Associations bellisloises : Gratuit

- Locataires bellislois
 - 5 x 12m : 150€
 - 8 x 8m : 255 €
 - 8 x 12m : 305€
- Locataires non bellislois
 - 5 x 12m : 300€
 - 8 x 8m : 410€
 - 8 x 12m : 460€

Dans tous les cas, une caution de 500€ sera réclamée à la réservation du matériel. Un employé communal participera au montage et au démontage de la structure.

VI - Tarifs de location des salle polyvalente et de cinéma pour l'année 2016

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle de cinéma pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les tarifs ci-dessous pour la location de la salle polyvalente et la salle de cinéma pour l'année 2016 :

	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
ASSOCIATIONS LOCALES	1 utilisation gratuite	*****
Bal musette – Fest Noz	141€	263€
Bals privés ou professionnels	281€	351€
SALLE DE CINEMA		
Réunion politique	gratuit	Gratuit
Associations	gratuit	36€
Réunion sans but lucratif	gratuit	53€
Réunion avec but lucratif	71€	88€
SALLE POLYVALENTE		
Réunion sans but lucratif	gratuit	88€
Réunion avec but lucratif	88€	106€
Concours de cartes - Lotos		
Associations locales	36€	71€
Cours de gymnastique		
Associations locales	gratuit	*****

Cours de gymnastique		
Forfait annuel	106 €	200 €
Avec but lucratif		
BANQUET - SALLE POLYVALENTE		
Forfait + prix par personne	44€ + 1,80€ / pers	176€+ 1,80€ / pers
Repas du lendemain	44€ + 0,90€ / pers	88€ + 0,90€ / pers
BUFFETS CAMPAGNARDS	44€ + 0,90€ / pers	88€ + 0,90€ / pers
CAFES D'ENTERREMENT	36€ + 0,20€ /pers	*****
REPAS D'ASSOCIATIONS	44€ + 0,90€ / pers	88€ + 0,90€ / pers
VIN D'HONNEUR	36€ + 0,20€ /pers	106€ + 0,20€ / pers
SEANCES CULTURELLES (concerts...)	gratuit	106€
CHAUFFAGE		
Salle de cinéma	26.32€ / jour	26.32€ / jour
Salle polyvalente	52.57€ / jour	52.57€ / jour
CASSE OU PERTE VAISSELLE OU MOBILIER	Prix coûtant	Prix coûtant
CAUTIONS		
Rangement du mobilier (tables, chaises)	40€	40€
"Propreté" : vaisselle, salle, cuisine, sanitaires.	60€	60€

VII - Tarif 2016 de location des salles de la mairie

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de fixer le tarif de location pour l'année 2016 des salles de réunion de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de location des salles de la mairie pour l'année 2016 :

55€ par salle et par jour
Gratuité pour les associations et activités bellisloises
Gratuité pour les organismes et les établissements publics

VIII - Aménagement de l'éco quartier - Attribution des marchés pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux

Monsieur rappelle que la consultation pour les travaux d'aménagement de la 1^{ère} tranche de l'éco quartier a été faite en juillet dernier.

13 entreprises ont proposé une offre :

- Lot n° 1 - Terrassements, Voirie, Eaux Usées et Pluviales : 5 réponses
- Lot n° 2 - Eau Potable, Téléphone : 4 réponses
- Lot n° 3 - Espaces Verts - Maçonnerie : 4 réponses

L'analyse des offres faite par le Cabinet Territoires en Mouvement propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : BIDAULT - 260 927.20€
- Lot n° 2 : SETAP - 61 107.50€
- Lot n° 3 : Paysage et Pépinières du Guillord - 31 275.88€

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux d'ouverture des plis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la 1^{ère} tranche de l'éco quartier, les entreprises suivants :
 - Lot n° 1 : BIDAULT de PLOUFRAGAN pour un montant de 260 927.20€
 - Lot n° 2 : SETAP de COATMIEUX pour un montant de 61 107.50€
 - Lot n° 3 : Paysage et Pépinières du Guillord de QUEMPER GUEZENNEC pour un montant de 31 275.88€
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à ce marché

IX - Aménagement de l'éco quartier - 1^{ère} tranche : Alimentation Moyenne Tension

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un lotissement au Dossen.

Il y a nécessaire de prévoir l'alimentation Moyenne Tension pour la 1^{ère} tranche des travaux.

Le Syndicat Départemental a établi un devis qui s'élève à 34 770€ HT. La Commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au SDE, elle versera à ce dernier, une subvention d'équipement au taux de 24% du coût HT. La participation de la Commune serait de l'ordre de 8 345€.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet d'alimentation Moyenne Tension de la 1^{ère} tranche de l'écoquartier, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 34 770€ HT.

X- Aménagement de l'éco quartier - 1^{ère} tranche : Alimentation Basse Tension

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un lotissement au Dossen.

Il y a nécessaire de prévoir l'alimentation Basse Tension pour la 1^{ère} tranche des travaux.

Le Syndicat Départemental a établi un devis qui s'élève à 28 000€ HT. La Commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au SDE, elle versera à ce dernier, une subvention d'équipement au taux de 50% du coût HT. La participation de la Commune serait de 14 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet d'alimentation Basse Tension de la 1^{ère} tranche de l'écoquartier, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 28 000€ HT.

XI - Aménagement de l'éco quartier - 1^{ère} tranche : Réseau Eclairage Public

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un lotissement au Dossen.

Il y a nécessaire de prévoir l'Eclairage Public pour la 1^{ère} tranche des travaux.

Le Syndicat Départemental a établi un devis qui s'élève à 19 800€ HT, pour les 2 phases de travaux. La Commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au SDE, elle versera à ce dernier, une subvention d'équipement au taux de 60% du coût HT. La participation de la Commune serait de 11 880€.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public de la 1^{ère} tranche de l'écoquartier, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 19 800€ HT.

XII - Aménagement de l'éco quartier - Prix du m² des lots de la 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 03 juillet 2013 approuvant le projet de lotissement au Dossen, décidant de la réalisation de la 1^{ère} tranche et fixant le prix de vente du m² à 25€ HT.

Il propose de revoir le prix du m² compte tenu des frais supplémentaires liés aux fouilles archéologiques dont le montant est évalué à 75000€ HT, financés à 50%.

Monsieur le Maire précise que les fouilles archéologiques peuvent se faire en même temps que les travaux de viabilisation de la 1ère tranche : environ 5 000m³ sont à déplacer, ils pourront être stockés à proximité des fouilles qui devront durer environ un mois. Après les fouilles, le terrain correspondant sera disponible pour la 3ème tranche de travaux.

Il suggère une évolution du prix de 2€, qui représente approximativement le surcoût au m² de l'ensemble des lots à vendre sur l'opération globale (environ 15 000m²).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix du m² des lots de la 1ère tranche de l'éco quartier à 27€ HT.

XIII - Budget Communal 2015 - Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'acheter une nouvelle sonorisation portable, utilisée lors des cérémonies au Monument aux Morts, lors des mariages à la Mairie ..., l'ancien équipement ne permettant pas l'utilisation de CD.

Le prix d'achat est de 1 089.90€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de l'inscription des crédits suivants :

- Section d'investissement
 - Dépense
 - Opération 409 Achat d'une sonorisation portable
 - Article 2188 Autres immobilisations corporelles : 1 100€
 - Recette
 - Article 10226 Taxe d'aménagement : 1 100€

XIV - Accessibilité - Formalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui instaure le principe d'accessibilité, quelque soit le type de handicap et la loi de juillet 2014, mettant en obligation l'ensemble des collectivités, qu'elles soient publiques ou privées de déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), qui présentera pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune, le niveau d'accessibilité ainsi que les différentes actions à mener pour obtenir à la fin des périodes de travaux, un niveau d'accessibilité optimal avec une programmation des différentes actions d'amélioration sur la durée de l'agenda.

Ainsi, un audit Accessibilité a été réalisé en avril 2015 sur un périmètre d'étude défini. Cet audit a mis en évidence l'ensemble des aménagements nécessaires pour rendre le patrimoine bâti accessible, le coût a été estimé à 175 280€ HT.

La commission réunie le 26 juin dernier a décidé d'exclure de l'Agenda certains équipements communaux et a fixé un échéancier de programmation des aménagements à réaliser, en tenant compte de la complexité de la mise en œuvre et des coûts.

Compte tenu de l'ampleur du dossier, la commission :

- a exclu les bâtiments suivants :
 - Toilettes Publiques de la route de Locmaria
 - Toilettes Publiques de la rue du Pont Cunuder
 - Gîte d'étape
 - Logements sociaux de la rue Crec'h Ugen
 - Etage de la mairie
 - Sanitaires du Prat Elès

- a proposé une exécution échelonnée des travaux sur les bâtiments restants sur neuf années, conformément aux documents joints

Monsieur le Maire fait remarquer que les commerçants doivent mettre leur établissement aux normes d'accessibilité alors que la Commune n'a pas obligation de rendre la voirie accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il précise que :

- les travaux au Cabinet Médical sont prévus sur la 3ème période 2022-2024 compte tenu de la demande d'achat du bâtiment par l'un des praticiens,
- le coût estimé par Form' Accès est élevé car il ne tient pas compte des travaux pouvant être réalisés en régie,
- les travaux à la mairie sont limités : tablette amovible à l'accueil, sonnette à la porte d'entrée ...
- une partie des travaux préconisés au Groupe Scolaire (suppression des ressauts des portes extérieures) seront réalisés en même temps que le chantier de réhabilitation thermique et sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide la proposition de programmation de la mise aux normes d'accessibilité, conformément à la loi du 11 février 2005 et ses textes réglementaires qui en découlent, telle qu'elle est proposée par Monsieur le Maire ci-avant reprenant les préconisations proposées,
- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Madame Nadine THOMAS précise que l'Ad'AP sera adressé aux services de la Préfecture qui ont 4 mois pour le valider. Un premier contact avec la DDTM laisse supposer que des remarques seront faites par les services de l'Etat : tablette amovible, ...

XV - Mise à disposition d'agents à l'EHPAD de Belle Isle en Terre à compter du 1^{er} janvier

2015

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, compte tenu de l'absence de personnel technique à l'EHPAD de Belle Isle en Terre, celui-ci sollicite les employés des Services Techniques et Espaces Verts de la Commune pour l'entretien courant de l'établissement : tonte des pelouses, taille des haies, petites réparations des logements ...

Il s'agit de :

- Mr Bruno LE STER qui assure l'entretien courant des locaux
- Mr Gérard RIOU qui assure l'entretien courant des locaux, en particulier dans le domaine électrique
- Mr Jacques LE DU qui assure l'entretien des espaces verts

Monsieur Erwan VALLEE estime qu'une mise à disposition de 10 heures de Monsieur LE STER à l'EHPAD, est trop importante : ça représente du temps en moins pour l'entretien des équipements communaux, pour la mise aux normes Accessibilité des bâtiments communaux, par exemple.

Madame Nadine THOMAS précise que les 10 heures semaine pour Monsieur LE STER représentent une moyenne hebdomadaire sur une année compte tenu de la demande d'entretien courant de l'EHPAD mais aussi de la remise en état des logements après le départ de résidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (3 abstentions : I. COSQUER - E. VALLEE) :

- Emet un avis favorable à la mise à disposition de Monsieur Bruno LE STER (environ 10 heures par semaine), de Monsieur Gérard RIOU (environ 3 heures par semaine), de Monsieur Jacques LE DU (environ 2 heures par mois), de l'EHPAD de Belle Isle en Terre à compter du 1^{er} janvier 2015,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer les conventions de mise à disposition.

XVI - Mise à disposition d'agents de service à la Communauté de Communes du Pays de Belle Isle en Terre pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} septembre 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi.

Celui-ci a lieu dans les locaux du Groupe Scolaire de Belle Isle en Terre, le mercredi à partir de 12 heures 45, les animateurs sont des agents de la Communauté de Communes ou mis à disposition par la Commune à l'EPCI.

La Communauté de Communes a sollicité la Cuisine Centrale du CCAS de Belle Isle en Terre pour la fourniture de repas et interroge la Commune pour la mise à disposition de personnels pour assurer le service de repas et l'entretien des locaux.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention liant les 3 collectivités.

Il s'agirait de :

- Mme Christine KERVERN, Adjoint Technique, au service de repas
- Mme Sylvie PERSONNIC au service de repas et à l'entretien des locaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la mise à disposition de Madame Christine KERVERN (environ 2 heures 15 par semaine), de Madame Sylvie PERSONNIC (environ 3 heures par semaine), à la Communauté de Communes du Pays de Belle Isle en Terre dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1^{er} septembre 2015,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

XVII - Questions diverses

1- Monsieur Erwan VALLEE demande l'état d'avancement des travaux de viabilisation du terrain SOLABEL.

Monsieur le Maire y répond que les devis de désamiantage sont parvenus au maître d'œuvre ce jour, que le montant des travaux correspondants varie entre 15 000€ et 50 000€. GEOMAT et l'entreprise EUROVIA présenteront le mardi 22 septembre le différents devis reçus.

2- Monsieur le Maire fait un point sur les différentes opérations en cours :

- Travaux de réhabilitation thermique et sanitaire : 4 entreprises ont déposé une offre, mais aucune proposition pour le lot Menuiseries. L'analyse des offres est en cours par CETIA.
- Le dé-colmatage du forage a été réalisé, l'objectif étant d'augmenter le pompage d'eau potable de cette ressource de 1m³ à 3m³
- Les garages derrière le Foyer-Logements ont été démolis pour l'installation d'un groupe électrogène. Celui-ci coûtera 53 000€, prix obtenu par le Groupement d'achat Trégor Goélo. L'équipement devra être opérationnel en novembre prochain.
- Côtes d'Armor Habitat a sollicité en juin dernier, de la part de Monsieur le Préfet, une dérogation pour la vente des pavillons de la rue Maurice Noguès, aux prix proposés par les candidats locataires.

Les Services de l'Etat ont demandé à CAH des informations complémentaires. Leur décision devrait être prise la semaine prochaine.

- A la rentrée le 1er septembre dernier, 83 élèves sont inscrits et sont répartis en 4 classes.

- Madame Isabelle COSQUER fait part de sa surprise à la lecture d'un compte rendu d'une réunion de Bureau Municipal. Les élus ont émis un avis défavorable à la demande de la Biscuiterie MENOUE de pose d'une latte au carrefour près du Castel Mond, pour signaler leur établissement.

Elle trouve que ce n'est pas dynamisant pour le territoire.

Monsieur le Maire signale avoir contacté Monsieur le Maire de Plougonver qui acceptait de poser sur sa Commune, un panneau signalant la Biscuiterie des Iles,

Il ajoute avoir eu le refus de Monsieur Eric LE GOFF pour signaler la biscuiterie MENOUE ; le Bureau Municipal a donc tenu compte de sa position.

Madame Isabelle COSQUER estime que c'est un véritable problème et qu'il faut s'ouvrir sur un territoire plus grand que celui de la commune.

Monsieur Emmanuel LUTTON ajoute que la demande de la Biscuiterie MENOUE aurait dû être faite à la Communauté de Communes.